

Heure du dépôt et visa (A remplir par la présidence)
Zeitpunkt der Hinterlegung und Visum (Vom Präsidium auszufüllen)

Remettre l'original signé au 2^{ème} vice-président du Grand-Conseil et envoyer le texte par messagerie électronique à : parlement@admin.vs.ch
 Bitte unterzeichnetes Original dem 2. Vizepräsident abgeben und den Text zusätzlich via Email weiterleiten an: parlament@admin.vs.ch

Type d'intervention_Typ des Vorstosses

Question écrite_Schriftliche Anfrage

Urgent_Dringend

Département_Departement

1. DFIS_DFIG

Critères d'urgence_Dringlichkeitskriterien

- Actualité de l'événement_Aktualität des Ereignisses
- Imprévisibilité_Unvorhersehbarkeit
- Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate_Notwendigkeit einer umgehenden Reaktion oder Massnahme

Jour du dépôt_Tag der Hinterlegung

6 mai 2010

Auteur_Urheber

Carron Camille, AdG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Coauteur_Miturheber

...

Coauteur_Miturheber

...

Coauteur_Miturheber

...

Si dépôt au nom d'un groupe_Im Falle der Hinterlegung namens einer Fraktion

...

Si dépôt au nom d'une commission_Im Falle der Hinterlegung namens einer Kommission

auswählen...

Titre_Titel

Maisons de naissance*, quelle politique en Valais?

Texte de l'intervention_Text des Vorstosses

Depuis fin 2007 déjà, des démarches ont été entreprises afin d'ouvrir une maison de naissance à Sion (les Bas-Valaisans profitent déjà de ce service à Aigle, dans l'hôpital du Chablais). Sans succès. Début 2009, une demande d'homologation à la Rue du Manège 63, soit assez proche de l'hôpital, d'une maison de naissance équipée a été refusée avec la promesse de mettre des locaux à disposition dans l'hôpital avant la fin de l'année. En mars 2010, nouvelle promesse de mise à disposition rapide d'un local. Le téléjournal de Canal 9 annonce le 9 avril l'existence d'une maison de naissance à Sion. Et pourtant, à ce jour le local n'existe toujours pas.

Est-il possible d'être renseigné sur les raisons d'un tel parcours du combattant, sur les raisons de telles lourdeurs administratives pénalisantes tant pour les initiateurs du projet que pour les femmes ayant choisi ce mode d'accouchement ?

Etant donné qu'il y a déjà 23 maisons de naissance exerçant en Suisse en dehors du milieu hospitalier, quelles sont les raisons qui font que le Réseau santé Valais refuse une homologation à une distance relativement proche de l'hôpital de Sion ?

Je vous remercie déjà de l'attention que vous porterez à ma préoccupation.

*Maison de naissance = lieu où on favorise l'accouchement le plus naturel possible, avec un accompagnement global, une seule sage-femme suivant la mère durant tout son parcours, avant, durant l'accouchement et après.

Signature Unterschrift _____

